

Québec, le 23 janvier 2015

PAR COURRIEL

Me Suzanne Gagné, Ad. E.
[REDACTED]

Me Simon Tremblay

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION
DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
500, boul. René-Lévesque O., 9^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : *Marc-Yvan Côté / Préavis selon l'art. 82 des Règles de procédure de la
CEIC*
N/📁 : 2484-01

Cher confrère,

La présente fait suite à votre lettre du 23 décembre dernier.

Par cette dernière, vous autorisez notre client à faire des observations sur les conclusions défavorables qui sont envisagées à son endroit dans le *Préavis en vertu de l'article 82 des Règles de procédure de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* (le « **Préavis** »).

Plus précisément, les observations de notre client portent sur les conclusions 4b) et 5 du Préavis.

4. D'avoir utilisé sa proximité avec le Parti libéral du Québec, et plus particulièrement avec Bruno Lortie, chef de cabinet de la ministre du MAMROT, afin de :

a. [...];

b. obtenir de l'information quant aux projets à venir et aux subventions à être accordées lui permettant notamment de faire des représentations à l'avance auprès des municipalités;

L'information obtenue par notre client concernait uniquement les projets **en cours** de la firme Roche. En aucun temps, il ne fut question de projets à venir. Lorsque

notre client pouvait poser une action dans un dossier, la firme Roche détenait déjà le mandat¹.

Cela est d'ailleurs corroboré par le témoignage de monsieur André Côté, comme il appert des passages suivants :

Témoign André Côté :

16 Q. **[816]** Donc, ça allait aussi carrément dans
17 l'obtention du contrat.
18 R. En bout de ligne, oui. En bout de ligne, oui, ça
19 allait à autoriser la subvention de façon plus
20 complète à la municipalité. **Parce que, comprenons-**
21 nous que, à partir du moment où on a ces
22 rencontres-là, la municipalité a déjà en poche une
23 promesse de subvention qui lui a été faite pour un
24 projet donné. Là, le projet, une fois qu'elle a eu
25 sa promesse de subvention, bien, là, elle a les
1 moyens de faire travailler ses ingénieurs. Puis
2 c'est là qu'on se rencontre assez souvent qu'un
3 projet qui avait été estimé, par exemple, à cinq
4 millions (5 M\$), bien, quand on y donne tout
5 l'effort technique qu'on doit lui donner, bien, il
6 coûte plus cinq (5 M\$), il en coûte sept (7 M\$).
7 Alors, là, il y a un deux millions (2 M\$) à aller
8 ajouter puis...²

[Notre emphase]

* * *

9 Q. **[695]** Et c'est une fois le contrat octroyé à Roche
10 qu'intervenait, je dirais, l'utilité des services
11 de monsieur Marc-Yvan Côté?
12 R. Pouvez-vous répéter votre question?
13 Q. **[696]** Monsieur Marc-Yvan Côté intervenait à quelle
14 étape?
15 R. Monsieur Marc-Yvan Côté n'intervenait pas dans les
16 étapes d'appel d'offres. Monsieur Marc-Yvan Côté
17 intervenait de façon ponctuelle à l'occasion pour
18 certains besoins.
19 Q. **[697]** Après l'ouverture des appels d'offres?
20 R. En cours de réalisation du projet.
21 Q. **[698]** C'est-à-dire au moment où le Ministère ou la
22 Ministère (sic) se pencherait sur l'opportunité de
23 subventionner les travaux de la municipalité.

¹ Témoignage de Marc-Yvan Côté, notes sténographiques du 11 juin 2014, p. 155 et 156, lignes 15 à 20.

² Témoignage d'André Côté, notes sténographiques du 22 mai 2014, p. 287 et 288.

24 R. Effectivement.³
[Notre emphase]

La formulation actuelle de la conclusion 4b) du Préavis laisse sous-entendre que notre client pouvait obtenir de l'information quant à des projets à venir pour lesquels la firme Roche n'était pas déjà mandatée, ce qui n'est pas conforme à la preuve présentée devant la Commission.

5. *D'avoir organisé des activités de financement de la ministre du MAMROT, Nathalie Normandeau, alors qu'il profitait indirectement de subventions accordées par ce ministère.*

L'utilisation du terme « organisé » ne reflète ni la réalité ni les témoignages entendus devant la Commission. Bien que notre client reconnaisse avoir sollicité des membres de son réseau pour qu'ils participent aux activités de financement de madame Nathalie Normandeau, celui-ci n'a jamais été l'organisateur de ces activités au sens usuel du terme « organisé ». D'ailleurs, il le nie formellement⁴.

Une certaine confusion semble naître du passage suivant tiré du témoignage de notre client :

3 Q. [1238] Est-ce que vous... Est-ce que Roche agissait
4 comme consultant de municipalités qui demandaient
5 des subventions au MAMROT en même temps que vous
6 faisiez de la sollicitation de contributions
7 politiques? Autrement dit, est-ce que votre... est-
8 ce que l'activité de Roche de conseiller des
9 municipalités, et votre activité de sollicitation,
10 étaient contemporaines, c'est-à-dire se faisaient
11 en même temps? Parce que je vois que vous avez un
12 contrat de deux mille quatre (2004) à deux mille
13 cinq (2005)...
14 R. Oui, oui.
15 Q. [1239] ... par lequel vous intervenez...
16 R. Oui.
17 Q. [1240] ... pour des municipalités mais en même
18 temps, **vous organisez des cocktails de financement**
19 **pour madame Normandeau.**
20 R. Oui.⁵
[Notre emphase]

³ Témoignage d'André Côté, notes sténographiques du 23 mai 2014, p. 283.

⁴ Témoignage de Marc-Yvan Côté, notes sténographiques du 11 juin 2014, p. 81 et 82;
Témoignage de Marc-Yvan Côté, notes sténographiques du 11 juin 2014, p. 318 et 319.

⁵ Témoignage de Marc-Yvan Côté, notes sténographiques du 11 juin 2014, p. 316.

Toutefois, les divers témoignages démontrent que le rôle de notre client n'était pas d'organiser les activités, mais plutôt de solliciter son entourage pour qu'il y participe, comme l'illustrent ces passages :

Témoign Marc-Yvan Côté :

8 Donc, c'est plus la personne. Bon. La
9 personne dans le bon parti, pour moi, que j'ai
10 souhaité aider lorsque j'ai reçu l'appel de Bruno
11 Lortie me demandant si je pouvais aider au niveau
12 des cocktails de financement de madame Normandeau.
13 Et c'est à partir de ce moment-là que j'ai accepté.
14 Q. **[287]** Donc, c'est monsieur Lortie qui vous demande?
15 R. Oui, définitivement. Définitivement.
16 Q. **[288]** Et quel sera votre rôle exactement dans ces
17 cocktails-là?
18 R. Ah, bien, écoutez, on...
19 Q. **[289]** Non, mais je parle au niveau organisationnel.
20 Est-ce que vous prenez l'initiative de monter tout
21 ça de A à Z...
22 R. Pas du tout.
23 Q. **[290]** ... ou vous donnez un coup de main ponctuel?
24 R. Pas du tout.
25 Q. **[291]** Dans quelle mesure?
1 R. La seule initiative que j'ai prise ou le mandat que
2 j'ai accepté, **ça a été de trouver des gens qui**
3 **accepteraient de venir aux cocktails de madame**
4 **Normandeau. C'est la seule responsabilité que j'ai**
5 **eue, que j'ai prise.**⁶
[Notre emphase]

* * *

22 Q. **[1253]** Et est-ce que vous diriez avec moi que le
23 fait que vous êtes solliciteur pour la ministre,
24 solliciteur pour le Parti libéral, organisateur de
25 cocktails pour la ministre...
1 R. **Je suis pas organisateur de cocktails.**
2 Q. **[1254]** Vous participez à la sollicitation...
3 R. **C'est ça, oui.**⁷
[Notre emphase]

* * *

3 Q. **[1277]** Alors, vous dites que vous n'aviez pas de
4 lien avec madame Normandeau, mais considérez-vous

⁶ Témoignage de Marc-Yvan Côté, notes sténographiques du 11 juin 2014, p. 81 et 82.

⁷ Témoignage de Marc-Yvan Côté, notes sténographiques du 11 juin 2014, p. 318 et 319.

5 que le fait **de participer** à son financement
6 politique constitue en soi un lien avec la
7 ministre?
8 R. Pas nécessairement parce qu'il n'y a pas de
9 corrélation entre le fait de participer au
10 financement puis d'avoir le contrat.⁸
[Notre emphase]

Témoignage Bruno Lortie :

2 R. Bien, écoutez, moi, je peux vous dire qu'à Québec
3 c'était Marc-Yvan qui donnait un coup de main. **Il**
4 **était pas en charge**, c'est moi qui réservais...
5 Q. **[244]** Qui était en charge.
6 R. ... le restaurant, c'est moi qui réservais le menu,
7 c'est moi qui signalais la facture, et ils étaient
8 trois, quatre personnes qui vendaient des cartes,
9 alors... Et BPR était présent au même titre que
10 SNC, il y avait souvent quelqu'un de Genivar aussi
11 et des gens des firmes d'avocats... pardon,
12 avocats, comptables et et caetera.⁹
[Notre accentuation]

Témoignage Nathalie Normandeau :

12 R. Il y avait un cocktail à Québec et à Montréal.
13 Alors, monsieur Lortie veillait à l'organisation,
14 en fait, veillait à la coordination de
15 l'organisation. Vous avez entendu donc monsieur
16 Marc-Yvan Côté, monsieur Christian Côté disaient
17 qu'ils s'impliquaient donc dans ces activités de
18 financement.
19 Q. **[304]** Le saviez-vous?
20 R. Oui, je savais que ces gens-là s'impliquaient. Par
21 contre, ce que je ne savais pas, c'est ce qui se
22 passait derrière les portes de chez Roche. Ça je ne
23 le savais pas.¹⁰

* * *

23 Q. **[393]** Vous étiez au courant, au niveau de votre
24 financement, que monsieur Lortie se faisait
25 assister de Marc-Yvan Côté...

⁸ Témoignage de Marc-Yvan Côté, notes sténographiques du 11 juin 2014, p. 324.

⁹ Témoignage de Bruno Lortie, notes sténographiques du 17 juin 2014, p. 62.

¹⁰ Témoignage de Nathalie Normandeau, notes sténographiques du 18 juin 2014, p. 145.

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [394] ... dans l'organisation de vos cocktails?
- 3 R. Oui, ça, je savais ça.¹¹

La lecture de ces passages convainc de façon prépondérante que notre client n'a pas organisé d'activités de financement pour madame Nathalie Normandeau. Son implication a consisté à vendre des billets dans le but d'aider au financement. Cela ne fait pas de lui un organisateur politique de madame Normandeau.

Les présentes observations ne constituent nullement une reconnaissance de la part de notre client du bien-fondé des conclusions défavorables envisagées par la Commission et formulées dans le Préavis.

Recevez, cher confrère, mes cordiales salutations.

LÉTOURNEAU GAGNÉ SENCRL

[REDACTED]

Me Suzanne Gagné, Ad. E.

SG/rg [REDACTED]

¹¹ Témoignage de Nathalie Normandeau, notes sténographiques du 18 juin 2014, p. 177 et 178.